

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Relations familiales internationales (4DR2271)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

GUILLAUME Florence, Professeure ordinaire et un-e assistant-e.

Objectifs

Cet enseignement a pour objectif d'approfondir les connaissances acquises dans le domaine des relations familiales internationales dans le cours de droit international privé dispensé dans le cadre du Bachelor of Law. Il vise à aider les étudiants à développer les réflexes pratiques nécessaires pour appliquer la Loi fédérale sur le droit international privé ainsi que les principales conventions ratifiées par la Suisse et à en tirer le meilleur parti.

Contenu

La mondialisation entraîne une augmentation des relations internationales de droit privé, notamment dans le domaine du droit de la famille, à tel point que les relations familiales sont très rarement rattachées à un seul pays. Le droit des relations familiales internationales présente ainsi une importance pratique considérable.

Le cours est consacré aux relations internationales entre époux (ou entre partenaires enregistrés) et entre parents et enfants, d'une part, et aux successions internationales, d'autre part. Plusieurs thématiques spécifiques sont abordées, en fonction de l'actualité internationale, telles que la planification successorale internationale, le divorce international, les trusts, les relations patrimoniales entre époux, l'enlèvement international d'enfants, les obligations alimentaires, etc. Les différents thèmes sont traités dans une perspective de droit international privé et de droit comparé (notamment droit international privé de l'Union européenne). Les étudiants apprendront à intégrer dans leur raisonnement les paramètres du droit international privé (droit applicable, compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères, entraide judiciaire internationale en matière civile) aussi bien dans une perspective de conseil que de conduite d'un litige international.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes (Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des cas pratiques.

Documentation

La documentation du cours est disponible sur Moodle.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra, commentaires d'arrêts, exercices.